

# REGLEMENT

## Crêtes de la Burdinale 2020

DESCRIPTION: Organisation VTT à Burdinne le 26/07/20

RESPONSABLE ORGANISATION:

Gunter Willems Endurance Coaching

Rue Sergent Léon Charlier, 4 à 1350 Jauche

COVID:

Le participant est dans l'obligation de respecter **strictement** les mesures sanitaires imposées par l'organisation sur le site, les ravitaillements et les parcours.

Un règlement spécial " COVID INFORMATIONS IMPORTANTES " appliqué aux Randonnées et un règlement appliqué aux Marathons est disponible sur le site internet [www.cretesdelaburdinale.com](http://www.cretesdelaburdinale.com) dans les sections concernées.

CLASSEMENT:

Les coureurs passés par tous les points de chronométrage électronique.

Les coureurs terminant la distance sur laquelle ils se sont inscrits.

Les coureurs n'ayant pas été neutralisés.

Les résultats sur [www.ultratiming.com](http://www.ultratiming.com) et sur le site de l'organisation.

SECURITE:

Les participants s'engagent à respecter le code de la route. Chacun se conformera également aux arrêtés communaux des localités traversées, et aux recommandations des organisateurs données au départ.

La plus grande vigilance est recommandée. Le port du casque est obligatoire. Un poste de soins est prévu sur le site de départ. Les concurrents contraints à l'abandon devront prévenir l'organisation au 0477/857910.

Le VTT doit être en parfait état. L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration du matériel sportif ou des véhicules le jour de l'organisation.

Les participants déclarent être en bonne santé et avoir consulté un médecin qui n'a relevé aucune contre-indication à la pratique du vtt en compétition. L'organisation ne sera tenue en aucun cas responsable d'éventuels problèmes de santé ou blessures lors de l'épreuve.

Sécurité et respect de la nature sont une priorité.

Déchets et résidus seront déposés dans les zones ou sacs poubelles prévus à cet effet..

En participant à l'épreuve le sportif marque son accord avec la totalité du présent règlement.